

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 janvier 2020

---

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2478)

**AMENDEMENT**

N ° CL53

présenté par  
M. Dunoyer et M. Gomès

-----

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.